

L'INTÉGRATION DES SAVOIRS TRADITIONNELS DANS LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

Lapika Dimonfu,
Université de Kinshasha

RESUME

La présente étude a permis de mettre en exergue le rôle que jouent les connaissances et les modes de gestion autochtones dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ces éléments. Par conséquent, si l'on voudrait tirer profit de ces savoirs traditionnels en matière de gestion de la biodiversité en Afrique Centrale, il importe de faciliter le maintien des pratiques sociales et culturelles autochtones qui appuient la transmission de génération en génération et d'une collectivité à une autre des connaissances et pratiques traditionnelles concernant l'utilisation des ressources biologiques. Par ailleurs, il s'avère urgent d'étudier les voies et moyens pouvant permettre aux groupes autochtones de partager (échanger) leurs connaissances et réaliser des programmes conjoints entre eux au niveau national et même international.

INTRODUCTION

En Afrique comme partout ailleurs sous les tropiques, l'homme a toujours tiré du milieu naturel l'essentiel de ses ressources pour sa subsistance, et ce, suivant divers modes d'approvisionnement. Les ressources biologiques ont toujours présenté un intérêt économique et culturel important dans les collectivités autochtones.

En effet, pour leur survie, les collectivités autochtones ne peuvent se passer des ressources biologiques dont elles tirent la plus grande quantité des biens économiques de première nécessité notamment, les produits alimentaires de cueillette, de chasse et de pêche, les matériaux de construction, les plantes médicinales, le bois de feu et le bois d'œuvre, le vin de palme et les noix de cola, l'artisanat, l'art, la religion, etc...

Les forêts denses humides représentent des écosystèmes où se trouvent concentrées des réserves importantes de la diversité biologique et de la complexité écologique. Pour maintenir une exploitation durable de ces différentes ressources biologiques, les collectivités autochtones ont développé des connaissances traditionnelles en matière d'utilisation et de conservation de ces ressources biologiques. Ces connaissances traditionnelles sont identifiables à travers les techniques d'exploitation agricole, de chasse, de pêche, de l'artisanat, de la pharmacopée, etc...

Avant la colonisation, les populations autochtones africaines vivaient en harmonie avec la nature. Elles ne se souciaient que de leurs besoins

alimentaires ou sanitaires et n'utilisaient pas du matériel de destruction des ressources biologiques. Avec la colonisation les pratiques traditionnelles d'exploitation des ressources biologiques seront presque anéanties par l'acquisition d'une nouvelle mentalité (commerce) et de nouveaux moyens d'exploitation. La surexploitation des écosystèmes a encore été accentué par l'introduction de l'agriculture mécanisée utilisant des engins à forte capacité de destruction et par la mise en œuvre des politiques agricoles privilégiant les cultures de rente au détriment des cultures d'auto-subsistance. L'ampleur actuelle de cette destruction a pris des dimensions inquiétantes avec le phénomène de l'urbanisation. Face à l'accélération du processus de destruction des ressources biologiques, comment peut-on utiliser les connaissances traditionnelles pour assurer une gestion durable de la Biodiversité en Afrique? Pour répondre à cette question, nous nous proposons d'analyser les différents savoirs traditionnels que les collectivités autochtones mettent en œuvre pour assurer une utilisation durable de leur biodiversité.

I. L'EXPLOITATION TRADITIONNELLES DES RESSOURCES SAUVAGES

1. Secteur de la chasse, la pêche et la cueillette

Dans les collectivités autochtones, l'exploitation de la faune s'effectuait soit par la chasse, soit par la pêche, soit par la collecte. La chasse était individuelle ou collective. Elle s'appliquait aussi bien aux petits qu'aux gros animaux et consistait généralement en activité de rabattage à l'arc ou au piégeage. Elle se faisait à des périodes bien déterminées de l'année. Elle supposait une connaissance du milieu acquise de génération en génération. Ainsi par exemple, c'est pendant la saison sèche qu'on pratiquait les feux de brousse. Pendant cette période, peu d'animaux sauvages sont en période de reproduction.

La pêche était individuelle ou collective. Elle consistait en une utilisation soit des nasses, soit des hameçons, soit d'un poison en vue de réduire l'énergie du poisson. Les poissons atteints par le poison flottent à la surface de l'eau et peuvent être recueillis sans efforts. Il faut noter cependant que les poissons retrouvent leur énergie après un certain temps. De plus, il s'agit ici d'une pêche sélective, c'est-à-dire que les espèces non visées telles que les crustacés, les mollusques et les insectes de tous genres ne sont pas détruits. La collecte consistait en une activité de ramassage des insectes lors des périodes de grande reproduction. La cueillette est plus ou moins intensive selon les collectivités autochtones. On collecte des noix de oléagineux, des feuilles, des champignons, des

insectes (termites, larves de coléoptères, chenilles), tous produits qui ont une importance saisonnière, en complément des produits de l'agriculture.

2. Secteur artisanal

Dans le domaine de l'artisanat en Afrique tropicale, les artisans se sont toujours servi du manteau végétal pour retirer non seulement les matériaux nécessaires à leur travail mais aussi le dessin, l'agencement et les transformations qui répondent à la dynamique des besoins de la société.

Les œuvres d'art d'origine forestière (statuette en bois) et autres objets de décoration en bois (chapeaux, paniers, corbeilles, chaises), occupent une place importante dans la collection de pièces de sculpture, de tissage et de vannerie. Le rôle du bois dans l'environnement culturel s'observe aussi dans la menuiserie qui offre un espace d'application des techniques spécifiques héritées du génie créateur de chaque population sur certaines essences sylvestres. Du côté de la musique – moyen d'expression culturelle d'un peuple – les instruments modernes et traditionnels en bois restent prépondérants, tant dans les groupes folkloriques que dans les orchestres modernes. Les groupes folkloriques font usage des vêtements du type traditionnel telles que les feuilles, les écorces battues, les fibres peignées ou les fibrestissus d'origine végétale.

3. Secteur de la pharmacopée

Dans le secteur de la pharmacopée, il y a lieu de signaler que les forêts tropicales sont des réservoirs importants des essences médicinales. En effet, dans chaque groupe ethnique, les peuples possèdent une vaste connaissance des plantes utilisées pour la médication. Le nombre de plantes médicinales utilisées dans les familles africaines pour soigner les différentes maladies courantes sont innombrables et varie d'une collectivité autochtone à une autre. Plusieurs études sur la portée pharmacologique de certaines essences forestières décrivent largement les pratiques culturelles en vigueur dans chaque société traditionnelle, en ce qui concerne la coupe ou la cueillette des plantes médicinales, ainsi que le statut des personnes habilitées à exploiter ces essences. Que ce soit la coupe ou la cueillette, ces activités ne s'opèrent pas par n'importe qui ou n'importe comment. Elles sont exécutées par un tradipraticien qui a reçu une formation sur les parties non vulnérables de l'arbre.

4. Secteur religieux

La société africaine évolue dans un environnement culturel imprégné de valeurs symboliques qui imposent une gestion spécifique de la forêt. Celle-ci implique un mode d'exploitation qui met en œuvre des pratiques et

des comportements de protection de la biodiversité. Plusieurs collectivités autochtones offrent des exemples des espaces socio-culturels où les esprits et les génies de la forêt ou de l'eau sont invoqués lors des différents rites. Ces lieux réputés être réceptables des esprits ne sont pas exploités n'importe quand et par n'importe qui: ce sont des espaces sacrés.

Dans la société africaine en effet l'arbre constitue le lieu par excellence où se joue le procès médiateur entre l'homme et le sacré, entre le ciel et la terre, entre la vie et la mort. A cause de leur relation aux ancêtres, les arbres sacrés ne sont gérés que par celui qui est investi des pouvoirs à la fois religieux, politique et foncier et qui assure la protection et la conservation de ces espaces et de tout ce qui y vit. Il est clair que là où il y a une symbolique des forêts sacrées, ces espaces constituent des hauts lieux de protection et de conservation de la forêt. Les collectivités autochtones sont de plus en plus prenante de l'économie de marché parce qu'elles ont des besoins que seul l'argent peut satisfaire.

Or, en entrant dans l'économie de marché, elles peuvent devenir destructrices du milieu par la chasse professionnelle, la pêche professionnelle et l'extractivisme intensif. Lorsqu'on laisse aux collectivités autochtones les moyens de pratiquer leur genre de vie sans contrainte majeure, elles ne sont pas destructrices du milieu. En effet, si des surfaces suffisantes leur sont allouées, ces populations non seulement ne détruisent pas le milieu, mais deviendront ipso facto, ses protecteurs. Il faut donc revaloriser, reconnaître et prendre en compte la participation des collectivités autochtones aux circuits de commerce locaux et gérer la chasse, la pêche et la cueillette en termes de circuits et réseaux locaux et non pas en termes de ressources d'exploitation du commerce international.

II. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRICOLES

Les forêts et les savanes africaines ne doivent pas être considérées comme des espaces vierges. Elles ont été peuplées et sillonnées depuis des milliers d'années par des populations autochtones pratiquant l'agriculture, la chasse, la pêche, l'élevage et la cueillette et qui ont modifié la structure de la végétation naturelle. Bien plus encore, ces populations ont trouvé dans la flore sauvage des espèces végétales intéressantes qu'elles ont domestiquées, les sélectionnant pour les améliorer: c'est le cas du manioc, du bananier, de l'igname, de la patate douce, du taro, du macabo, de la canne à sucre, du palmier à huile, du cacao, du café, du poivre, de la vanille, de l'hévéa et de nombreux arbres fruitiers, etc...

Pour préserver l'écosystème forestier, les collectivités autochtones ont mis au point des techniques d'exploitation agricole permettant le maintien d'un couvert boisé. Parmi les diverses techniques d'exploitation

agricole traditionnelle, on peut citer l'agriculture sur brûlis, l'agriculture itinérante et le système foncier.

1. L'agriculture sur brûlis

L'agriculture sur brûlis n'est pas à confondre avec le défrichage par le feu. L'agriculture sur brûlis est basée sur une combinaison dans l'espace et dans le temps des arbres et des cultures. Elle a besoin de la forêt pour persister, puisque c'est la mise en recru qui restaure les qualités du sol: c'est un système agricole auto-régénérant. L'agriculture sur brûlis est écologiquement bénéfique pour l'écosystème lui-même. Pour accélérer ou bien favoriser la reprise forestière, les arbres jugés intéressants sont conservés vivants lors de l'abattis (ils vont donc persister lors de la reprise forestière qui suivra); on sélectionne les plantes de reconquête (par désherbage sélectif de la friche) et on transplante les espèces utiles.

2. L'agriculture itinérante

Le fait fondamental de cette agriculture itinérante est la nécessité absolue d'une jachère: la reconstitution du couvert forestier fait partie intégrante de ce système agricole. Le principal moyen utilisé pour y parvenir est le maintien en place des souches lors de l'abattis, la plantation s'effectuant entre les souches, ce qui de plus évite le tassement du sol et permet son aération et la circulation de l'eau entre les racines des arbres abattus. La jachère n'est jamais réellement abandonnée. La forêt secondaire qui repousse attire de nombreux animaux et nombre d'activités de chasse s'y déroulent; on y cueille des plantes sauvages fournissant des légumes et des fruits, des produits de vieilles plantes cultivées (banane, manioc), on y ramasse du bois mort et du matériel de construction, on l'enrichit fréquemment en y implantant ou en privilégiant la pousse d'arbres utiles. L'agriculture itinérante peut être qualifiée aussi de polyculture simultanée, par le fait que toute parcelle plantée comporte de nombreuses plantes différentes en mélange (espèces et variétés). Une telle diversité qui résulte de l'histoire et de la maîtrise de l'agriculture par les populations autochtones constitue un patrimoine génétique irremplaçable. Alors que dans les collectivités autochtones traditionnelles la menace de la destruction des ressources biologiques par l'agriculture était faible dans la mesure où les populations autochtones vivaient dans une sorte de symbiose renouvelée avec leur environnement, aujourd'hui l'agriculture intensive constitue la menace la plus importante dans la destruction des ressources biologiques.

3. Le système foncier

Le "foncier forestier" est souvent réduit à la politique de tenure mise en place par les Etats modernes. Les sociétés traditionnelles privilégiaient, comme on le sait, une gestion communautaire. Cette dernière est encore vivace et met à mal la tenure moderne. Malgré l'actualité de la littérature qui la pourfend, la gestion foncière présentait plusieurs avantages dans le cadre de l'économie d'auto-subsistance et d'une organisation sociale centrée sur le lignage.

A notre sens, ces avantages étaient liés au caractère sacré de la terre et aux modes d'accès rigoureux à ces terres. Théodore Mudiji écrivait à ce sujet que "les relations que les africains entretiennent avec le sol sont profondément religieux. Le sol est un legs reçu des aïeux dont il faut parfois calmer le courroux par diverses faveurs notamment l'offrande des prémices des récoltes, fruits de la terre et du travail des vivants (...). Le pouvoir trouve son siège dans les ancêtres tutélaires qui habitent les profondeurs du sol". (Mudiji, 1997, 39-40).

Les modes d'accès à la terre se structurent à partir du lignage. C'est sur lui que les sociétés traditionnelles fondaient l'organisation des communautés. Le droit de propriété sur la terre était de caractère communautaire, inaliénable, temporaire et limité. Bien qu'elle soit collective, la tenure foncière traditionnelle était aussi individuelle. Deux modes assujettissaient le paysan à l'accès à la terre. Il s'agit de l'accès par héritage et par des concessions des droits d'usage. Ils étaient de nature à assurer la sécurité de la tenure. De nos jours, les politiques foncières procèdent d'une conception réductrice de la valeur même de la terre. La perception économique qui en découle a précarisé et réduit la légitimité des chefs coutumiers à gérer leur patrimoine foncier. La terre est plus bien économique que valeur sacrée. Avec l'accroissement des activités de survie de la part de la population rurale et urbaine, la course à la terre devient le cheval de bataille des paysans et des nantis. L'agriculteur doit souvent aller loin des massifs mis en exploitation par les exploitants pour rechercher de nouvelles terres surtout à partir des centres de peuplement.

Par ailleurs, le taux d'augmentation de la population africaine dans les aires péri-urbaines rend encore complexe les mécanismes d'appropriation des massifs forestiers dans l'arrière-pensée des villes africaines. En Afrique Centrale, cette situation a débouché sur deux types de comportements: Il y a d'abord les conflits fréquents entre les nouveaux détenteurs des espaces fonciers et les populations rurales. C'est dans cette logique d'affrontements que les défrichements se font à un rythme inquiétant. Ensuite les chefs coutumiers affichent parfois des complexes de frustration vis-à-vis de l'Etat. Et au lieu de revendiquer leurs droits, certains vont jusqu'à "maudire" leurs

terres spoliées jusqu'à les rendre improductives. Les deux situations favorisent d'une part l'appauvrissement biotique qui accompagne la dégradation de l'écosystème et d'autre part influent de façon drastique sur la diversité des mammifères et la phytodiversité.

III. IMPLICATION DES COLLECTIVITES AUTOCHTONES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA BIODIVERSITE

L'importance de conserver et de protéger la biodiversité est indéniable en vue de pérenniser les ressources biologiques indispensables au développement socio-économique durable du pays. Dans les stratégies de protection de la biodiversité, le facteur humain reste fondamental dans la gestion des écosystèmes. En effet, l'homme joue tour à tour le rôle de destructeur et de protecteur de la biodiversité. Compte tenu de cet impact de l'homme, il importe par conséquent de mettre au point une politique de développement devant tenir compte à la fois de la dynamique et du système culturel de chaque peuple dans ses rapports avec l'environnement. Cela suppose entre autre une prise en compte d'une part, des besoins sociaux et économiques inhérents à la survie des divers groupes sociaux et d'autre part, du danger que court les communautés concernées à la suite d'une mauvaise gestion ou d'une gestion anarchique des ressources biologiques.

Les collectivités autochtones pâtissent de préjugés négatifs sur leur mode de vie et sur leurs valeurs. Cette attitude négative faite de mécompréhension (sinon de malveillance) va jusqu'à comparer d'une manière défavorable les techniques et les valeurs des collectivités autochtones avec ceux des sociétés occidentales. Les conséquences de cette mécompréhension débouchent sur un jugement négatif de l'agriculture itinérante sur brûlis par rapport à l'agriculture permanente, des petites communautés dispersées par rapport au regroupement en grandes agglomérations, la religion païenne par rapport à la religion officielle (chrétienne ou musulmane), la diversité linguistique par rapport à la langue nationale. Nous savons aujourd'hui que les collectivités autochtones ne sauraient être considérées comme destructrices des ressources biologiques. Bien au contraire, elles ont très tôt participé à l'exploitation durable des ressources biologiques. Il n'y a donc aucune raison de les laisser actuellement en dehors des décisions et des activités concernant la protection de la biodiversité. Faire participer les collectivités autochtones et les écouter, c'est profiter des savoirs traditionnels qui manquent cruellement aux occidentaux. C'est aussi profiter de l'enthousiasme des populations qui se sentent concernées par la préservation des ressources biologiques et qui garantissent le mieux leur protection.

Les peuples autochtones représentent des styles de vie et d'économie qui sont compatibles avec le maintien d'une couverture arborée complexe, une conservation et une permanence de l'écosystème, grâce à une utilisation rationnelle et diversifiée des ressources biologiques.

Pour les collectivités autochtones, la réduction de la richesse biologique, la régression des surfaces boisées, l'afflux de populations exogènes compétitives ont des conséquences très graves sur le plan social, comme sur le plan sanitaire.

Les populations autochtones sont affectées d'une part par le déclin de leurs ressources vitales (aliments, gibier, poisson, matériaux de construction), d'autre part par l'intrusion des populations allogènes et particulièrement des populations urbaines. L'intrusion des populations allogènes perturbe l'environnement par les défrichements intensifs non suivis de jachères, le déboisement permanent, la surchasse et la surpêche pour l'approvisionnement et pour le commerce.

Compte tenu du profond impact que les populations allogènes ont tant sur l'écosystème naturel que sur les collectivités autochtones, il y a lieu de mettre en place des dispositions juridiques visant à préserver les droits des premiers occupants, et à leur maintenir un niveau de vie honorable en accord avec leurs aspirations. Il faut en particulier protéger les terres des populations autochtones par des législations prenant en compte la notion de propriété communautaire et dissuadant de vendre les terres communautaires à des particuliers.

CONCLUSION

La présente étude a permis de mettre en exergue le rôle que jouent les connaissances et les modes de gestion autochtones dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ces éléments. Par conséquent, si l'on voudrait tirer profit de ces savoirs traditionnels en matière de gestion de la biodiversité en Afrique Centrale, il importe de faciliter le maintien des pratiques sociales et culturelles autochtones qui appuient la transmission de génération en génération et d'une collectivité à une autre des connaissances et pratiques traditionnelles concernant l'utilisation des ressources biologiques. Par ailleurs, il s'avère urgent d'étudier les voies et moyens pouvant permettre aux groupes autochtones de partager (échanger) leurs connaissances et réaliser des programmes conjoints entre eux au niveau national et même international.